

>> Projection

>> L'AUTEUR

Pierre BUISSON

Leçons du passé et politique européenne : quel mandat sanitaire pour demain ?

Lors d'un débat organisé par l'école nationale des services vétérinaires, des étudiants lyonnais ont présenté les conclusions de leur travail sur l'avenir du mandat sanitaire en proposant trois pistes possibles d'évolution. Ces projections, élaborées à partir de la synthèse des critiques de la situation actuelle, vont de la suppression totale du mandat sanitaire jusqu'à la mise en place d'un système à trois niveaux (basique, spécialisé, officiel), en passant par la limitation du mandat à quelques vétérinaires.

Une centaine de personnes a répondu à l'invitation de l'école nationale des services vétérinaires (ENSV), le 24 mars, à Lyon, à débattre sur le thème du mandat sanitaire.

L'approche originale choisie était la présentation de trois scénarios tentant d'envisager les limites des évolutions possibles de ce contrat.

Trois pistes

Dans ce but, associés depuis l'automne 2008 au groupe de travail animé par la Fédération des syndicats vétérinaires français (FSVF) et la Société nationale des groupements techniques vétérinaires (SNGTV) sur ce thème, 8 élèves de l'ENSV ont élaboré tout d'abord un état des lieux à l'aide d'interviews puis proposé, au vu de la synthèse des critiques de la situation actuelle et des propositions d'évolutions, trois pistes pour encadrer le mandat sanitaire de demain.

Le premier scénario suppose la disparition totale du lien contractuel permanent qu'est le mandat sanitaire et des relations vétérinaires libéraux / administration vétérinaire proches des relations actuelles des médecins et de la DASS. Techniciens et éleveurs se partageraient la dépouille du mandat, en réalisant eux-mêmes les prophylaxies et en laissant aux vétérinaires officiels la certification des seuls animaux destinés aux échanges internationaux. Ce scénario postule que les vétérinaires libéraux continuent à nourrir le réseau d'épidémiosurveillance des informations collectées dans leur activité libérale et répondent favorablement aux réquisitions nécessaires à leur contribution à la gestion des crises.

Mandat national

Le second scénario envisage une forme de méritocratie du mandat sanitaire qui ne serait plus attribué que sur contrat avec quelques vétérinaires dont l'activité pour le compte de l'Etat deviendrait significative. Les limites territoriales actuelles seraient abolies, le mandat serait national. Les vétérinaires devraient prévenir tout conflit d'intérêt en renonçant à exercer ces missions pour les élevages dont ils sont les vétérinaires traitants mais aussi accepter une formation initiale et continue renforcée. La sanction pour non respect du cahier des charges du contrat serait son annulation pour l'ensemble des missions sur tout le territoire français.

Le troisième scénario, proche des préconisations du rapport du sénateur Charles Guéné, propose de créer trois niveaux de contrat « mandat sanitaire » :

- **un premier niveau** : un contrat faisant référence à un cahier des charges précis (rémunération, responsabilité ...) serait proposé à l'ensemble des vétérinaires ; la territorialité resterait identique à l'actuelle sauf sur la couronne d'Ile-de-France ; la formation initiale serait complétée par la formation continue de façon identique ; la rémunération des actes serait fixée par le niveau national mais modulée par des critères géographiques et de densité ;
- **un second niveau** : le « mandat sanitaire spécialisé » serait accessible à des vétérinaires référents techniques pour une maladie ou une filière de production particulière ; il permettrait d'accroître la compétence des services vétérinaires dans des domaines complémentaires aux siens ;
- **un troisième niveau** : « vétérinaire officiel », permis par l'article L. 223.13 du Code rural, il autoriserait les vétérinaires qui le choisissent à certifier ; formation, encadrement et responsabilité seraient développés à hauteur des enjeux ; ce niveau permettrait la délégation éventuelle de nombreuses missions régaliennes à des vétérinaires libéraux et, en premier lieu, résoudrait l'impasse actuelle de la co-certification des animaux exportés.

L'analyse du document remis aux participants a permis de mieux comprendre certaines difficultés rencontrées par les élèves. En effet, le très faible taux de réponse des praticiens interrogés après tirage au sort n'a pas permis une prise en compte de la perception des vétérinaires libéraux de ce contrat.

Les canins, détenteurs majoritaires du mandat

En particulier, leur rapport à la santé publique, fait de contraintes et de missions, est peu approché, occultant, dans le premier scénario, la probable fin de non recevoir que susciterait toute demande de collaboration avec les services de l'Etat. Un seul vétérinaire exerçant dans le domaine des animaux de compagnie a été audité, les élèves oubliant que ceux-ci représentent aujourd'hui la grande majorité des détenteurs du mandat.

Le scénario 2 pourrait s'analyser à la lumière de la seconde guerre d'Irak et du rôle joué par les mercenaires de Blackwater, en attendant l'Abou Graïb du sanitaire. Une armée de mercenaires du sanitaire créerait une nouvelle sorte de conflit d'intérêt : la dépendance à la rémunération du contrôle.

A l'inverse, le troisième scénario contient des pistes consensuelles, que l'on retrouve d'ailleurs dans le rapport du sénateur Guéné et dont certaines sont en cours de mise en application.

Un regret : l'absence d'approche économique des différents scénarios. Une tentative de mise en parallèle des systèmes européens d'implication des libéraux dans la santé publique vétérinaire permettrait d'affiner l'analyse des différentes évolutions possibles et, probablement, de souligner le faible coût pour le contribuable d'un système éprouvé et encouragé par l'Organisation mondiale de la santé animale comme élément de bonne organisation sanitaire. ■

>> GROS PLAN

Débat et analyses autour des **prévisions d'évolution**

A la suite de la présentation des pistes d'évolution du mandat sanitaire, le 24 mars, à l'initiative de l'école nationale des services vétérinaires, une table ronde a réuni Marc-Henri Cassagnes (FNGDS¹), Didier Perre (DDSV), Claudine Lebon (SDSPA²), Jacqueline Bastien (SNGTV³), Eric Chapelle (FNB⁴) et Emmanuel Beneteau (SNVSE⁵).

Les propos échangés ont souligné le fait que les éleveurs et l'administration ont besoin de vétérinaires sanitaires présents sur le terrain. Les éleveurs souhaitent l'unicité entre vétérinaire traitant et sanitaire (FNGDS) mais aussi une évaluation économique des actions mises en œuvre (FNB) et une vigilance accrue sur l'opportunité de placer toutes les relations Etat/vétérinaires dans ce seul cadre. Les services vétérinaires sont satisfaits de trouver au travers du mandat sanitaire un cadre leur permettant de s'assurer la collaboration des vétérinaires au delà des seules MRC. Le SNVSE voudrait limiter le mandat sanitaire aux seules MRC et plaide pour la reconnaissance définitive de l'absence de conflit d'intérêt pour les vétérinaires salariés. Chacun désire une évolution du contrat social liant les praticiens et l'Etat.



La table ronde qui a suivi la présentation des pistes d'évolution du mandat sanitaire a réuni des représentants de l'administration, des organisations et syndicats professionnels.

Clarifier les responsabilités

Suite à ces interventions, le débat avec la salle a reconnu la qualité du travail des élèves de l'ENSV tout en soulignant pour les deux premiers scénarios quelques manques dans l'analyse des conséquences. En particulier, Véronique Bellemain, pour le groupement des DSV, a fait remarquer que le premier schéma postule sur la transmission par les vétérinaires des informations sanitaires et sur leur coopération en cas de crise, sans imaginer les conséquences du refus par les vétérinaires de jouer ce jeu, sans contrepartie durable.

La question du contrat entre vétérinaires libéraux et Etat a été débattue, chacun souhaitant que la question des responsabilités soit enfin clarifiée et s'étonnant du jugement du tribunal de Versailles qui exclut toute responsabilité de l'Etat dans les accidents liés à l'exécution des missions issues du mandat sanitaire.

P.B.

¹FNGDS : Fédération nationale des groupements de défense sanitaire.

²SDSPA : Sous-direction de la santé et de la protection animales.

³SNGTV : Société nationale des groupements techniques vétérinaire

⁴FNB : Fédération nationale bovine.

⁵SNVSE : Syndicat national des vétérinaires salariés d'entreprise.